



CONVENTION- Rgpd

Entre BIGAME , Comité du Lait (QFL) et le Responsable sanitaire du troupeau :

Nom responsable Sanitaire :

.....Prénom :

Adresse :Nr.

Localité :

N° de troupeau(x) concerné(s) :

Tél. : Fax : Gsm :

E-mail :

Par la présente, le responsable de l'exploitation susmentionné donne l'accord :

- à l'Arsia asbl et à l'awé (gie Awarde) qui sont les gestionnaires de la DB Bigame de recevoir les données de traitement médicaments et antibiotiques constituant le DAF (Document d'administration et de fourniture) de son troupeau par l'intermédiaire du vétérinaire
- Que Bigame se charge ensuite du transfert des données antibiotiques vers la base de données Sanimed.
- Aux gestionnaires de Bigame de transmettre au comité du lait, dans le cadre de la QFL le (ou les) troupeau(x) qui adhère(nt) au projet Bigame.

Cet accès aux données est exclusivement réservé à l'utilisation, dans le cadre du projet BIGAME. Ces données ne peuvent en aucun cas être transmises à d'autres tiers que Sanimed.

Signature de l'exploitant (responsable sanitaire) :

Vétérinaire : Nom : **Prénom :**

N° d'ordre :

Réservé à Bigame

Reçu par Bigame le/...../20....
